

## **Compte-rendu de la Réunion publique du Conseil de Quartier de Meyran**

**Mercredi 7 Décembre 2022  
18h30, École Jules Ferry**

La réunion a débuté à 18h30.

- ➔ **Xavier Paris, Premier adjoint au Maire**, rappelle que les conseils de quartiers ont été renouvelés en octobre 2020 et que le mandat ira jusqu'en septembre 2025 pour respecter le cadre réglementaire qui contraint toute communication politique 6 mois avant une échéance électorale. Les conseils de quartiers se réunissent à intervalles réguliers comme ils l'ont défini de leur propre chef et nous avons des échanges constants avec Tristan Pauc, notre référent aux conseils de quartiers pour la Ville, pour suivre l'avancée de leurs travaux.
- ➔ L'objectif de cette réunion publique c'est pour ce dernier de présenter le bilan des actions menées et des réflexions engagées ainsi que les perspectives pour l'année qui va suivre.

**Xavier Paris passe ensuite la parole à Jean-François Tulissi, animateur du Conseil de quartier de Meyran.**

**Jean-François Tulisi** commence par demander à ses collègues de se présenter. Le Conseil de quartier compte, outre l'animateur, 9 autres membres : Catherine Billard, Annie Campet, Laurent Carponsin, Jeanine Deplagne, Philippe Mercou, Philippe Meunier, Gilbert Roux, Alain Tudal et Gloria Vivier. 5 des 10 membres ont été tirés au sort et 5 désignés par Mme le Maire pour leur engagement associatif dans le quartier.

\* **Jean-François Tulissi** débute sa présentation (qui sera jointe à ce présent compte-rendu) en faisant quelques rappels sur l'existence des conseils de quartiers en précisant que l'on peut retrouver toutes les informations nécessaires sur le site de la Ville à la rubrique Démocratie locale.

\*Il aborde ensuite les sujets sur lesquels le conseil de quartier a obtenu la concrétisation de réalisations, ou bien des avancées en concertation avec les riverains concernés. C'est le cas de :

- la mise en place de la zone 30 allée de la Biotte et allée des Places avec marquage au sol et de l'implantation d'un mini-giratoire à l'intersection de ces deux voies pour casser la vitesse excessive qui avait cours jusqu'à présent ;

- la suppression du ralentisseur rue du Port qui ne donnait pas satisfaction et créait des nuisances sonores et la création d'un mini giratoire à l'intersection avec l'allée de la Mule en vue de réduire la vitesse de circulation.

\* Il évoque ensuite le suivi des travaux de voirie en cours : Boulevard Pierre Dignac et rue Aimé Broustaut.

\* Pour parer au stationnement intempestif dans la rue des Hortensias, il est demandé la mise en sens unique de cette rue. La municipalité a fait par l'intermédiaire de son bureau d'étude une proposition en créant des places de stationnement. Une visite sur place sera prochainement organisée pour voir très précisément l'implantation de ces places de stationnement tour à tour des deux côtés de la rue.

\* S'agissant du sentier du littoral : il a été signalé la détérioration d'un panneau découverte (les services de la Ville ont prévu de le remplacer en même temps que sera installée une table d'orientation) ainsi que le descellement de deux panneaux routiers "cyclistes pied à terre" avant le passage de la passerelle. Il est demandé de consolider les planches verticales des passerelles avec la mise en place de chevrons vissés pour éviter de nouvelles dégradations. **Xavier Paris** précise qu'ordre a été donné aux services techniques de procéder à cette opération qui représente tout de même la pause de 20 000 vis. Il est mentionné aussi que le Bidim ressort à certains endroits. Enfin, l'installation de poubelles et de distributeurs de sachets canins aux diverses entrées du sentier est souhaitée.

\* **Jean-François Tulissi** indique que les membres du Conseil de quartier ont assisté, à l'invitation de la mairie, les 20 et 21 octobre derniers à une réunion de concertation avec les riverains de présentation de 2 projets immobiliers de logements locatifs. Le premier de 24 logements collectifs (dont 12 sociaux) rue Aimé Broustaut, le second de 14 logements collectifs (dont 7 sociaux) Allée du Petit Mestey. C'était un engagement de la municipalité d'organiser ce type de réunions qui participent aux enjeux de la démocratie locale et qui permettent surtout de faire évoluer à la marge des projets privés en fonction des remontées et doléances exprimées par les riverains.

\* **Jean-François Tulissi** aborde ensuite les sujets qui concernent l'année à venir :

- Rue Jules Ferry : installation prochaine de ralentisseurs ;  
- Rue Aimé Broustaut à l'intersection de l'allée Pavarotti : un panneau "cédez le passage" et un marquage au sol seront prochainement mis en oeuvre.

\* **Jean-François Tulissi** fait remarquer rue Dejean Castaing qu'un transformateur a récemment brûlé et que deux coupures de courant le 29 novembre pendant 2 heures et le 30 novembre toute la nuit ont eu lieu. Ils auraient souhaité avoir des explications de la mairie venant des services techniques.

\* Il liste ensuite plusieurs sujets de préoccupation du quotidien :

- la vitesse excessive dans de nombreuses voies de Gujan-Mestras ;
- La problématique de la sécurité avec notamment les trotinettes et les vélos à assistance électrique qui circulent sur les espaces partagés ;
- le stationnement gênant sur les trottoirs ou devant les portes cochères ;
- les moustiques tigres : quelle solution pour les éradiquer ?
- La coupure d'éclairage nocturne entre 1 h et 6 h qui a été décidée récemment pourrait-elle être modifiée pour la rendre effective seulement jusqu'à 5 heures ?

\* **Jean-François Tulissi** évoque un projet qui leur tient à coeur, celui de disposer d'une maison de Conseil de quartier qui pourrait à leur demande voir le jour sur un emplacement à l'intersection de la darse du port de Meyran Est et du Boulevard Pierre Dignac. La Ville a sollicité le Département via le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon pour obtenir une AOT (Autorisation d'Occupation du Territoire) qui lui a été accordée. A l'avenir, une cabane pourra être édifée sur cet emplacement. En attendant, **Jean-François Tulissi** annonce la tenue de plusieurs réunions (vraisemblablement à la Maison des associations) les 3 février, 3 juin, 2 septembre, 2 octobre et 2 décembre.

\* Autre sujet dont il a été fait état : l'information au public de l'existence d'un service Habitat de la COBAS qui dispose de conseillers spécialisés pour informer, conseiller et accompagner les administrés du territoire sur la question de la rénovation énergétique de son logement, ou de son adaptation aux personnes handicapées. Le Conseil de quartier réfléchit à initier une opération en partenariat avec la Cobas et l'association Soliha qui détient un truck comme outil mobile destiné à faire la démonstration des aménagements possibles.

**Après cet exposé, Jean-François Tulissi redonne la parole à Xavier Paris.**

\* **Xavier Paris** confirme, et cet exposé l'atteste, que la municipalité n'hésite donc pas à solliciter les conseils de quartiers qui peuvent parfois sur certaines doléances se montrer impatients mais nous essayons de faire au mieux.

- **Public** : est-ce raisonnable en hiver de réduire les horaires de l'éclairage public ? Xavier Paris rappelle tout d'abord que cette décision s'impose presque partout en vue de parvenir à une sobriété énergétique devenue d'une nécessité absolue. Il y a eu effectivement des retours en rapport avec les horaires des premiers trains à 5h45. Cela nous a conduits à envisager l'idée d'une coupure sur une plage horaire redéfinie de minuit et demi à 5h30 en début d'année prochaine, le temps d'effectuer les nouveaux réglages.
- **Public** : cette option semble en effet judicieuse car il est vrai que certains agents communaux commencent tôt le matin.

- **Public** : Allée du Miou, un transformateur a sauté provoquant une coupure de courant. Peut-on en savoir plus ? **Xavier Paris** confirme que la mairie a contacté Enedis. Il y a eu un défaut sur la ligne haute tension et le transformateur a pris feu. Mais la raison de la panne initiale ne nous a pas été communiquée.
- **Public** : au sujet de la rue Aimé Broustaut, une riveraine évoque les difficultés rencontrées en raison des travaux. "Véritables tranchées", "retard dans les travaux", "dangerosité la nuit"... La rue est interdite dans un sens mais des automobilistes l'empruntent souvent dans le mauvais sens. **Xavier Paris** ne nie pas les difficultés susmentionnées et admet que c'est effectivement une gêne importante mais indique qu'il s'agit de travaux très lourds avec un très mauvais état des réseaux (So Bass et Siba) qui sont refaits à neuf ayant obtenu l'accord des concessionnaires Enedis et France Telecom pour l'enfouissement des lignes.
- **Public** : selon une intervenante qui a résidé dans plusieurs endroits, ce problème de stationnement intempestif sur les trottoirs est propre au Bassin. **Xavier Paris** reconnaît que c'est une réalité. Nous avons un déficit de places de stationnement dans certaines rues en raison de leur configuration. Exemple, la rue de la Liberté étroite avec des maisons en 2 ou 3<sup>ème</sup> ligne. Il est vivement recommandé de rentrer son véhicule dans sa propriété, ce qui est aussi loin d'être le cas.
- **Public** : depuis l'extinction de l'éclairage public la nuit, beaucoup de dégâts auraient été commis sur les équipements publics. Ne pourrait-on pas comme à Bordeaux reprendre l'alternative de candélabres en quinconce, mettre en place un éclairage "intelligent", voire solaire. **Xavier Paris** se veut rassurant en déclarant que les retours ne montrent pas un surcroît de dégradations mais concède que le grand jeu aujourd'hui pour certains est l'arrachage de poteaux. S'agissant de l'éclairage solaire, nous avons quelques points qui en sont équipés, et pour ce qui concerne l'éclairage "intelligent", il est déjà mis en oeuvre sur l'avenue Césarée prolongée qui chemine jusqu'à nos zones d'activités. Il rappelle que 70% de notre parc est déjà équipé en ampoules led.
- **Jean-François Tulissi** intervient pour dire que si des vélos ne sont pas équipés d'éclairage (c'est pourtant obligatoire), que les utilisateurs circulent au moins avec des bandes réfléchissantes.
- **Public** : Allée des Places, en cas de pluies fortes, les bassines sont pleines. En outre, le problème du poteau télégraphique subsiste toujours alors que le cable téléphonique et le cable électrique devraient en théorie être sur le même poteau. Sur ce dernier point, **Xavier Paris** rapelle que Orange a été saisi à de multiples reprises alors qu'il avait pris des engagements mais qu'il sont toujours fait la sourde oreille. Quant au problème d'écoulement des eaux pluviales, il existe bien des

avaloirs et des bacs de rétention mais ils se bouchent avec les feuilles. Les services techniques sont au courant et à la saison des pluies, ils interviennent plus régulièrement pour nettoyer ces avaloirs mais il semblerait que le problème vienne plutôt des bacs de rétention d'eau. Quand une rue est refaite, il est prévu d'installer une structure de réservoir sous la chaussée quand il n'y a pas de réseau d'eaux pluviales.

- **Public** : les travaux sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny sont-ils prévus après la pharmacie de la Rocade jusqu'au Cours de Verdun ? **Xavier Paris** confirme que ces travaux sont bien prévus. Ils sont programmés par tranches et la prochaine aura lieu en 2024 avec la fin de la réfection du Cours de Verdun. Terminer la liaison de cette partie de la route départementale reste l'objectif. Chaque portion de route refaite de 800 mètres linéaires représente un coût approximatif de 1,5 millions d'euros.
- **Public** : toujours sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, une personne déplore sa dangerosité avec le manque de trottoirs, la présence d'une craste et la vitesse excessive. Il serait bien d'installer un radar pédagogique. **Xavier Paris** rappelle qu'il y en a déjà deux mis en place sur l'axe départemental en venant du Teich et au niveau de la Hume. Ce serait effectivement un endroit judicieux. Il ajoute également que deux patrouilles circulent en permanence (une motorisée, l'autre en voiture) équipées d'une jumelle laser et font des contrôles de vitesse très fréquents en restant jamais longtemps ni au même endroit. Enfin, il faut bien garder à l'esprit que notre territoire compte 160 km de voirie communale.
- **Public** : pourquoi ne rendrions-nous pas obligatoire la circulation des vélos sur les pistes cyclables grâce à une signalétique (obligatoire quand le panneau est carré au lieu d'être rond). **Xavier Paris** répond qu'il y a sans doute une réflexion en l'espèce à mener.
- **Public** : l'avenue de Meyran reste très fréquentée et manque de trottoirs. **Xavier Paris** précise qu'elle est très longue (environ 1,2 km) et il est vrai dans un état pas très bon. Les travaux de voirie sont une priorité avec 50% de nos investissements et nous avons opté, c'est un choix politique assumé, de ne pas augmenter nos taux d'imposition depuis 18 ans. On ne peut pas tout faire en même temps, nous devons prioriser les dossiers qui nous paraissent les plus urgents, mais il faudra bien s'attaquer à cette voirie. Pour le moment, le choix a été fait de privilégier les axes structurants.
- **Public** : où en sommes-nous au sujet de la mise en place de la fibre ? **Xavier Paris** rappelle que c'est un dossier porté financièrement par la Cobas et Gironde Haut-Méga qui devrait aboutir d'ici la fin 2024 pour tout le territoire girondin.

Aujourd'hui, la Ville est déjà couverte à 58%. La société SPIE qui a en charge le déploiement de la fibre tenait à jour un planning qui n'est plus fonctionnel depuis qu'elle a rencontré des difficultés techniques. En effet, Enedis avait refusé l'accès à ses poteaux en raison du poids important des câbles qui provoquait leur détérioration. Le problème a été depuis solutionné et l'équipement se poursuit progressivement.

- **Public** : allée des Pivoines, il faut slalomer entre les voitures en raison de l'absence de trottoirs. L'idéal serait d'avoir un trottoir comme sur l'allée des Hortensias. L'idée serait de mettre un sens unique dans le sens Allée des Pivoines-Allée Marc Nouaux pour laisser de la place à du stationnement.
- **Public** : allée des Places, quand les travaux vont-ils débuter car la vitesse de circulation est vraiment excessive ? **Xavier Paris** indique qu'il y a déjà deux tranches qui ont été entreprises. Dans un premier temps, il faut rénover les réseaux d'eaux usées et d'eaux potables (ce sera fait en 2023). On pourra ensuite engager les travaux de voirie en 2024.
- **Public** : le port de Gujan est en partie fermé depuis 2 mois. Quel est le calendrier des travaux ? **Xavier Paris** précise qu'il va s'agir de la rénovation et de la sécurisation des quais, un projet porté par le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon. Les travaux devraient être achevés au printemps.
- **Public** : un intervenant déclare que les chicanes provisoires mises en place boulevard Pierre Dignac n'ont pas eu l'effet escompté sur la vitesse. **Xavier Paris** se dit surpris car le système d'écluses répond en général à la satisfaction des riverains même s'il faut parfois les décaler un peu, c'est pourquoi dans un premier temps on les expérimente de façon provisoire. L'avantage vient aussi du fait qu'elles permettent de créer du stationnement. Nous aurons au terme des travaux des trottoirs et une piste cyclable sécurisée.
- **Public** : toujours sur le boulevard Pierre Dignac, il serait souhaitable de mettre le côté prioritaire du côté de l'aménagement. La deuxième portion va-t-elle se poursuivre ? **Xavier Paris** est affirmatif puisque les réseaux ont été enterrés. Les travaux vont pouvoir reprendre avant l'été du Port de Meyran-Est à l'allée du Bassin.
- **Public** : au sujet des réunions de concertation avec les riverains pour présenter des travaux de voirie qui sont une très bonne initiative, ne serait-il pas possible d'avoir les plans préalablement à la réunion ? **Xavier Paris** ne se dit pas convaincu car les plans une fois déroulés mesurent en général plusieurs mètres. Il est surtout important de noter qu'en général, dans le prolongement de ces réunions, on fait évoluer le projet en fonction des observations qui ont été faites.

- **Public** : allée du Petit Mestey, il y a un programme de logements sociaux de prévu, cela ne va-t-il pas aggraver les problèmes de stationnement du fait du manque de parking et de trottoirs. **Xavier Paris** rappelle les deux cas de figure : ou bien il existe un réseau d'eaux pluviales et il est alors possible de faire un trottoir, ou bien ce n'est pas le cas et l'eau doit s'infiltrer par la terre. On ne peut alors, comme dans le cas de l'allée du Bec, que refaire des bas-côtés en herbe. Mais attention, il ne faut surtout pas stationner dessus au risque de provoquer des ornières et donc d'immenses flaques d'eau en cas de fortes intempéries.
  
- **Public** : une personne fait remarquer que des cars de la Cobas se garent souvent dans la rue. **Xavier Paris** réaffirme qu'ils n'en n'ont pas le droit et précise que ces cars appartiennent à la société Transdev qui a eu le marché du transport collectif sur le territoire de la Cobas. Il précise à cet égard qu'un arrêté municipal identifie les zones dans lesquelles ils peuvent stationner.
  
- **Public** : quels sont les moyens pour lutter contre les moustiques ? **Xavier Paris** reconnaît qu'il s'agit là d'un véritable fléau et dénonce les dispositifs réglementaires en vigueur qui nous empêchent de lutter plus efficacement. En effet, le Siba qui a repris cette compétence depuis 3 ans ne peut agir que sur les larves dans les zones humides et non pas sur les populations adultes pour ce qui concerne le moustique "commun". Il faut ajouter que l'on ne peut plus utiliser les produits jugés trop toxiques mais plus respectueux pour la planète. Le seul organisme qui peut réellement intervenir, c'est l'ARS (Agence régionale pour la Santé) qui agit lorsqu'elle considère qu'il existe un problème d'ordre sanitaire avéré. Cela a été le cas l'été dernier dans 2 rues d'Arès, d'un quartier de Lormont et un quartier de Biscarrosse. Quant au moustique "tigre", seule l'ARS est compétente pour agir à la marge comme précédemment.
  
- **Public** : une administrée a regretté que les boîtes à livres qui sont une très belle réalisation ne sont pas toujours bien entretenues. Elle a cité pour exemple celle de la Gare de Gujan (plus de glace) ou celle du Mayne qui serait fendue. Les services techniques seront prévenus pour faire le nécessaire.
  
- **Public** : le programme Pichet qui est prévu 129 Cours de Verdun sera-t-il en R+2 ? **Xavier Paris** précise qu'il sera en R+1 comme c'est le cas de 90% de la commune. Seuls les grands axes qui suivent la Route départementale sont en R+2. Il faut savoir que la Ville paye une amende de 700 000 euros pour non respect du quota de logements sociaux que la loi lui impose, ce qui conduirait pour être en règle la création de 1 600 logements sociaux. Or, le nombre de demandes non satisfaites enregistrées au CCAS est de l'ordre de 450, bien en-deçà de ce que l'État exigerait. Nous faisons des efforts mais nous tenons compte aussi de nos besoins réels.

